

Romilly-sur-Seine

GAZODUC / Pas de menaces pour les éoliennes



Lundi soir, à la salle des fêtes, les dirigeants et les techniciens de GRTgaz, les promoteurs du projet, ont répondu à toutes les questions

Lundi soir, les promoteurs du gazoduc « Arc de Dierrey » ont animé une réunion publique à Romilly. Une soirée pour convaincre et rassurer

L'Arc de Dierrey, ça vous dit quelque chose ? Non ? C'est un projet de développement des capacités de transport de gaz naturel du Nord vers l'Est, entre les stations de Cuvilly dans l'Oise et Voisines dans la Haute-Marne. La nouvelle canalisation prévue sera longue de 300 km, avec un diamètre de 1,20 m et sa mise en fonctionnement est prévue fin 2013.

Ce projet proposé par GRTgaz, estimé à 700 millions d'euros, intéresse au premier chef le département, mais aussi l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et naturellement la région de Romilly puisque les canalisations devraient passer à proximité des communes de Gélannes et Saint-Hilaire-sous-Romilly. Lundi soir, à la salle des fêtes, lors d'une réunion publique mettant en scène les promoteurs du projet, un homme inquiet se trouve dans la salle. C'est Guy Allart, le président de la communauté de communes des Portes de Romilly.

Le passage du gazoduc peut-il mettre en danger le projet visant à la création d'un parc éolien sur les deux communes ? Les inquiétudes de Guy Allart sont légitimes et traduisent les incertitudes qui peuvent, aujourd'hui, accompagner la réalisation de ce vaste projet.

Des agriculteurs inquiets

« Le passage de la canalisation n'est pas incompatible avec les éoliennes », rassure un technicien. L'élu romillon peut souffler et laisser la parole à ses voisins, plus généralement des agriculteurs, forcément inquiets de l'impact de cet ouvrage sur leur environnement immédiat.

Les conséquences sur l'agriculture seraient principalement temporaires et liées au chantier de construction. « L'aménagement de la piste de travail pourrait entraîner des dommages aux cultures et une gêne pour les exploitants, reconnaît GRTgaz. Ces dommages seront réparés ou compensés financièrement selon un barème défini avec la chambre d'agriculture. »

Quant aux impacts permanents, « la profondeur à laquelle la canalisation est enterrée est suffisante pour permettre l'exploitation agricole des parcelles sans impact, à terme, sur l'activité culturale », rassure encore un technicien.

Lundi soir, dans un souci de parfaite transparence, les promoteurs du projet ont su non seulement rassurer mais aussi convaincre.